



## CCP-002910 Maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

### **CCP 1 du TP-00361 AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS** **RNCP35510**

**2022**

Nombre De Stagiaires Inscrits à l'examen : 7

Taux de réussite : 93 %

***FORMATION DISPENSÉE PAR FORMATSUD DEPUIS 2018***

#### **Objectifs de la formation :**

**Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment**

**Apprendre l'autonomie et l'organisation sur un chantier**

#### **Prérequis :**

Maitriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

#### **Public :**

Tout public

#### **Admission, modalité et délai d'accès :**

Les admissions : sur dossier, en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- ▶ Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.

#### **Les moyens mis en œuvre:**

Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité.



La formation est assurée par des formateurs experts et un référent pédagogique. Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation. Mise à disposition d'appuis techniques.

Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur. Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.

### Horaires :

Le lundi : 8h30-12h00 et 13h00-17h00  
Les mardis – mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00  
Le jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30  
Le vendredi : 8h00-12h00

### Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « **continu** ». Un « **livret de progression** » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

### Sanction de la formation :

Un « Certificat de compétences Professionnelles » est remis en fin de formation pour justifier et valider la montée en compétences.

NB : Cette formation n'aboutit pas à la délivrance d'un titre professionnel.

## Le métier de « L'agent de Maintenance des Bâtiments »

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état). Ses missions sont diverses. Il est chargé d'assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre. Il établit le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réalise le dépannage dans la limite de ses compétences.

Il effectue la maintenance courante (aménagement divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc. Il travaille généralement seul ou en binôme, suivant le poids et l'encombrement des matériaux et équipements utilisés et doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux dans plusieurs métiers (carreleur, électricien, peintre, plaquiste, plombier chauffagiste, menuisier, solier, etc.).



## TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS

### Blocs de compétences

Le titre professionnel est composé de 3 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**CCP-002292 - MAINTENANCE COURANTE DES AMENAGEMENTS INTERIEURS D'UN BATIMENT** = module 1

**CCP-002293 - MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES D'UN BATIMENT** = module 2

**CCP-002294 - MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES D'UN BATIMENT** = module 3

### Débouchés et suite de parcours

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux ;
- Agent de maintenance multi techniques immobilières ;
- Agent polyvalent d'entretien ;
- Agent polyvalent du service de maintenance ;
- Factotum ;
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments ;
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air.

### Passerelles :

**Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

## DÉROULEMENT

---

**Durée de la formation : 450 heures**

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel

### **MODULE 1 : CCP-002292 - MAINTENANCE COURANTE DES AMENAGEMENTS INTERIEURS D'UN BATIMENT**

Réalisation des cloisons en plaques de plâtre

Réalisation de plafond sur ossature en plaques de plâtre et de faux plafond en dalles de décoration

Poser et équiper des menuiseries standard

Poser des éléments menuisés manufacturé de décoration

Assembler et fixer des éléments de mobilier

Pose à la colle de la faïence et du carrelage

Poser un revêtement de sol souple

Préparer et peindre tous types de supports

Poser du papier peint et des revêtements muraux

### **Séances transversales**

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public (ERP)

Exploitation de la fiche d'intervention

### **Certification**